

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

2019-2020



Soutenir et protéger
la croissance

Avant-propos

L'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale prévoit que :

« Chaque ministère et organisme public [...] adopte [...] un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement. »

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) définit une personne handicapée comme étant « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

Pour plus d'information à ce sujet, consulter le site Internet de l'OPHQ à l'adresse suivante : www.ophq.gouv.qc.ca.

Contexte, contenu et but poursuivi par ce plan d'action

En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, un premier plan d'action triennal a été adopté par La Financière agricole du Québec (FADQ) en 2005; par la suite, le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées a été produit annuellement. Par la mise à jour de ce plan d'action, la FADQ prend l'engagement d'éliminer ou de réduire les obstacles que pourraient rencontrer les personnes handicapées qui s'adressent à son organisation ou qui font partie des membres de son personnel.

Dans cette optique, la FADQ a établi et rendu publique une série de mesures visant à rendre accessibles aux personnes handicapées ses programmes et services. La notion d'accessibilité englobe l'accès aux lieux physiques, les modes de communication adaptée, l'approvisionnement lors d'achat de biens et de services ainsi que l'embauche de personnes handicapées.

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées inclut le suivi des mesures qui ont été entreprises pour éliminer ou prévenir les obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées qui utilisent les installations et les services de l'organisation. Il comporte également des mesures visant à assurer la sécurité des membres de son personnel ayant une incapacité, ainsi que des mesures visant à sensibiliser l'ensemble de ses employés aux actions déployées pour favoriser l'intégration des personnes handicapées.

Le présent plan d'action se divise en six sections :

1. Présentation de la FADQ;
2. Plan d'action 2019-2020;
3. Engagement de la FADQ;
4. Bilan des actions réalisées en 2018-2019;
5. Coordination des services aux personnes handicapées;
6. Adoption du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2020.

Section 1 : Présentation de la FADQ

NOTRE MISSION

La FADQ a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire, contribuant ainsi à l'essor économique du Québec et à la création d'emploi. Son mandat est de stimuler les investissements et de protéger les revenus, en vue de favoriser la réussite et la pérennité des entreprises agricoles. Dans la poursuite de cette mission, l'organisation attache donc une importance particulière au développement du secteur primaire.

Pour faire face aux risques financiers, économiques et climatiques, la FADQ offre une vaste gamme d'outils financiers. Indépendamment de leurs dimensions, de leurs secteurs d'activité et de leurs localisations sur le territoire du Québec, l'organisation met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurances agricoles et d'investissement ainsi qu'en financement agricole et forestier. Enfin, elle administre des valeurs assurées de plus de 3,6 milliards de dollars et son portefeuille de prêts garantis atteint 5,3 milliards de dollars.

NOTRE CLIENTÈLE

En tant qu'organisme québécois unique chargé de la gestion des outils financiers destinés au monde agricole et agroalimentaire, la FADQ entretient des relations d'affaires avec plus de 24 000 entreprises agricoles et forestières. Elle procède régulièrement à l'évaluation de la satisfaction de sa clientèle au moyen de divers sondages, le plus récent ayant été réalisé en mars 2019. Celui-ci révèle que les entreprises agricoles sont satisfaites des services dispensés par la FADQ dans une proportion de 86 %.

NOTRE STRUCTURE

La FADQ est un organisme public dirigé par un conseil d'administration. Le président-directeur général assure la réalisation de la mission de l'organisation. Son personnel possède une expertise unique lui permettant d'offrir des services spécialisés et de qualité, par l'entremise de 17 centres de services et de comptoirs répartis dans l'ensemble du Québec. Depuis septembre 2005, le siège social situé sur la rive sud, près de Québec, dans la région de Chaudière-Appalaches, regroupe l'ensemble des unités administratives centrales, représentant autour de 310 employés.

NOTRE EFFECTIF

Au 31 mars 2019, l'effectif de la FADQ totalisait 578¹ employés, dont 269 dans les centres de services, partout sur le territoire québécois. La proportion de personnes handicapées au sein de l'effectif régulier de la FADQ est de 1,6 %.

1. Inclut les employés réguliers, occasionnels et saisonniers, exclut les étudiants et les stagiaires.

Section 2 : Plan d'action 2019-2020

PRIORITÉ 1 : ACCESSIBILITÉ DES BUREAUX DE LA FADQ

Difficultés / obstacles anticipés ou observés : L'accessibilité du lieu et du poste de travail peut devenir un obstacle si elle ne répond pas d'emblée aux particularités d'une personne handicapée.

Mesures	Échéancier	Responsable	Indicateurs
Effectuer, lorsque requis et raisonnable, les améliorations dans les établissements où les employés et la clientèle handicapée auraient des besoins spécifiques.	En continu	Direction des ressources matérielles et financières (DRFM)	Nombre d'améliorations effectuées / Nombre total de demandes
Réaliser les travaux d'adaptation des lieux et du poste de travail pour un employé ayant une ou plusieurs incapacités.	En continu	DRFM	Nombre d'adaptations effectuées / Nombre total de demandes
Installer un bouton poussoir pour faciliter l'accès aux salles de bain des premier et troisième étages du siège social.	Mars 2021	Propriétaire du siège social / DRFM	Date d'installation des dispositifs sur les deux étages
S'assurer que l'accès entre les stationnements pour personnes handicapées et l'édifice du siège social soit toujours déneigé à l'heure du dîner pour faciliter les déplacements.	Automne 2019 - Hiver 2020	DRFM	Nombre de rappels effectués pour le déneigement à la personne responsable

PRIORITÉ 2 : ACCÈS GÉNÉRAL À NOS SERVICES

Difficultés / obstacles anticipés ou observés : L'accessibilité des documents, des mesures d'accommodement et des services au public offerts n'est pas nécessairement adaptée afin de répondre aux besoins particuliers d'une personne handicapée.

Mesures	Échéancier	Responsable	Indicateurs
Assurer un suivi des plaintes auprès de la clientèle handicapée.	En continu	Vice-présidence à la clientèle (VPC)	Nombre de suivis effectués / Nombre de plaintes reçues
Offrir, sur demande, les services d'un interprète, lorsque requis.	En continu	Direction des communications (DC)	Nombre de demandes répondues / Nombre total de demandes
Fournir, sur demande, les documents informatifs destinés au grand public (dépliants, brochures, etc.) dans des modes adaptés aux besoins spécifiques des personnes handicapées (support audio, gros caractères, fichier électronique, braille, etc.).	En continu	DC	Nombre de documents adaptés / Nombre de documents demandés
Adapter de façon proactive les documents téléchargeables de la FADQ, conformément à la politique gouvernementale « L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées ».	En continu	Direction de la sécurité, des technologies et des opérations (DSTO)	Nombre de documents adaptés annuellement
Fournir, sur demande, les documents administratifs destinés à la clientèle (formulaires, contrats, documents d'information sur les programmes, etc.) dans des formats adaptés aux besoins spécifiques des personnes handicapées (support audio, gros caractères, fichier électronique, braille, etc.).	En continu	DC	Nombre de documents rendus disponibles / Nombre total de demandes

Poursuivre les activités de simplification des communications avec la clientèle 2018-2022	Selon les activités prévues au plan d'action 2019-2020	DC	Nombre d'actions réalisées / Nombre d'actions prévues au plan de simplification des communications en 2019-2020
Évaluer la possibilité de se référer à un aide-mémoire (ex. : liste de responsable, s'il y a lieu) afin de mieux servir sa clientèle ayant différents types d'incapacités.	Mars 2020	DC	Date de la diffusion de l'aide-mémoire au personnel
Participation de la coordonnatrice du plan d'action à au moins une formation ou un atelier offert par l'OPHQ	Annuellement	VPAC	Nombre de participation dans l'année

Difficultés / obstacles anticipés ou observés : Les mesures d'accessibilité inscrites dans le plan d'action de la FADQ demeurent méconnues de la population et des membres de son personnel.

Mesures	Échéancier	Responsable	Indicateurs
Rendre public le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2020 par l'entremise du site Web de la FADQ.	Juin 2019	DC	Date de diffusion du plan d'action sur le site Internet de la FADQ

PRIORITÉ 3 : RECRUTEMENT RÉGULIER ET RÉINTÉGRATION

Difficultés / obstacles anticipés ou observés : Les personnes handicapées représentent une faible proportion de l'effectif de la FADQ.

Mesures	Échéancier	Responsable	Indicateurs
Lors d'un recrutement régulier, présenter, en priorité les candidatures des personnes handicapées sur les banques de personnes qualifiées et correspondant à l'emploi à combler.	En continu	Direction des ressources humaines (DRH)	Nombre de personnes handicapées recrutées régulier / Nombre total de personnes recrutées régulier à la FADQ
Sensibiliser et favoriser l'embauche d'étudiants/stagiaires handicapés.	En continu	DRH	Nombre de sensibilisations réalisées annuellement Nombre de personnes handicapées embauchées comme étudiants/stagiaires / Nombre total de personnes embauchées comme étudiants/stagiaires

Difficultés / obstacles anticipés ou observés : Les personnes handicapées demeurent peu nombreuses dans les banques de personnes qualifiées établies à la suite de processus de qualification.

Mesures	Échéancier	Responsable	Indicateurs
Veiller à ce que les moyens d'évaluation (lors des processus de qualification particuliers et des promotions à la suite de la réévaluation d'un emploi) soient adaptés aux besoins des personnes handicapées.	En continu	DRH	Nombre d'adaptations effectuées / Nombre total de demandes

Difficultés / obstacles anticipés ou observés : Les gestionnaires se prévalent peu du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH).

Mesures	Échéancier	Responsable	Indicateurs
Informar les gestionnaires de la possibilité d'accueillir une ou un stagiaire dans le cadre du PDEIPH.	Annuellement	DRH	Nombre de demandes de stages effectuées par la FADQ dans le cadre du PDEIPH

PRIORITÉ 4 : SENSIBILISATION DU PERSONNEL

Difficultés / obstacles anticipés ou observés : Le personnel de la FADQ peut manquer d'information en lien avec la réalité vécue par les personnes handicapées.

Mesures	Échéancier	Responsable	Indicateurs
Sensibiliser, lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées, l'ensemble du personnel à l'importance d'intégrer à part entière les personnes handicapées au sein de l'organisation et de la société québécoise.	1 ^{er} au 7 juin 2019	Vice-présidence aux affaires corporatives (VPAC)	Date de diffusion de la sensibilisation
Rendre accessible aux membres du personnel, par le biais de l'intranet, le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2020	Juin 2019	VPAC	Date de diffusion du plan d'action dans l'intranet de la FADQ
Référer, si requis, les gestionnaires et les employés à l'information contenue dans la section <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> se trouvant sur le site Internet de l'OPHQ.	En continu	DRH	Nombre de gestionnaires référés au site Internet de l'OPHQ / Nombre de demandes d'information reçues

PRIORITÉ 5 : APPROVISIONNEMENT EN BIENS ET SERVICES

Difficultés / obstacles anticipés ou observés : Les besoins particuliers des personnes handicapées peuvent être omis lors de l'achat ou de la location de biens ou de services.

Mesures	Échéancier	Responsable	Indicateurs
Faire affaire, lorsque possible, avec des fournisseurs embauchant des personnes handicapées lors de l'acquisition de biens et de services, et ce, dans le respect des procédures et règles de la fonction publique	En continu	DRFM	Nombre de contrats signés avec ces fournisseurs
Adopter des mesures inclusives d'approvisionnement en tenant un inventaire de produits accessibles pour des besoins futurs d'employés et qui répondent à un plus grand nombre de personne possible, y compris les personnes handicapées.	En continu	DRFM	Nombre d'acquisitions réalisées pour répondre à des besoins spécifiques et non comblés par l'inventaire de produits tenu par l'organisation
Participer à au moins une formation ou un atelier de sensibilisation du personnel impliqué dans les approvisionnements à la DRFM.	Annuellement	DRFM	Nombre de participation à un atelier de sensibilisation par année
Sensibiliser le personnel responsable des acquisitions à la DC en procédant à leur abonnement au bulletin <i>L'Approvisionnement accessible (OPHQ)</i> .	Juin 2019	DC	Nombre d'abonnement annuel

PRIORITÉ 6 : INCLUSION SOCIALE ET RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

Difficultés / obstacles anticipés ou observés : L'inclusion et l'inégalité sociale peuvent parfois être un défi pour les personnes handicapées.

Mesures	Échéancier	Responsable	Indicateurs
S'assurer qu'au moins une action annuelle visant à encourager des initiatives ou des organismes communautaires agricoles contribuant à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités soit incluse au Plan d'action de développement durable (PADD) 2018-2022.	Annuellement	DRH	Nombre d'initiatives ou organismes soutenus

PRIORITÉ 7 : CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Difficultés / obstacles anticipés ou observés : Les personnes handicapées ne sont pas toujours consultées pour l'élaboration du plan d'action.

Mesures	Échéancier	Responsable	Indicateurs
Constituer un groupe de travail représentatif de l'organisation, pour l'élaboration du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2020, dans lequel au moins une personne handicapée participera.	Hiver 2020	VPAC	Nombre de personnes handicapées inclus dans les membres du groupe de travail pour le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2020

Section 3 : Engagement de la FADQ

ENGAGEMENT DE LA FADQ

La FADQ est soucieuse d'assurer un service de qualité à l'ensemble de sa clientèle. Étant donné l'importance et les répercussions des programmes qu'elle gère et qu'elle offre aux producteurs agricoles, il est essentiel que tous y aient accès et en comprennent les implications en toute équité.

Les établissements de la FADQ répondent tous aux exigences minimales requises par la Régie du bâtiment du Québec, dans le souci de faciliter l'accès aux personnes handicapées au siège social et aux centres de services. Ainsi, pour l'ensemble des établissements de la FADQ, les personnes handicapées peuvent bénéficier :

- D'un ou des espaces de stationnement réservés;
- De l'accessibilité architecturale des lieux (ascenseurs, toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite, etc.);
- D'une signalisation visuelle;
- D'un service d'accueil à la clientèle.

Le plan des mesures d'urgence a également été mis à jour en octobre 2016 et prévoit une équipe de moniteurs pour les cas particuliers, lesquels sont formés et dédiés à accompagner toute personne handicapée ou nécessitant une attention particulière (troubles cardiorespiratoires, femmes enceintes, phobies, etc.) pour les diriger vers les sorties d'urgence en cas d'évacuation de l'édifice.

De plus, lors de la tenue d'appels d'offres pour de nouveaux locaux ou lors du réaménagement de ses espaces de travail, les autorités de la FADQ portent une attention particulière aux occasions d'accroître les aménagements adaptés. Enfin, des services d'ergonomie permettant l'ajustement d'un poste de travail sont offerts dans tous les établissements de la FADQ.

L'application des mesures énumérées dans ce plan d'action, ainsi que de toutes les autres actions jugées pertinentes à l'égard des personnes handicapées, demande une action concertée de la part du personnel de l'organisation. En élaborant un plan d'action à l'égard des personnes handicapées et en désignant une coordonnatrice pour ce dossier, les autorités de l'organisation s'engagent à assurer à sa clientèle, ainsi qu'à son personnel ayant des incapacités, l'accès à ses produits et services dans le respect des principes d'équité et d'autonomie.

Section 4 : Bilan des actions réalisées en 2018-2019

PRIORITÉ 1 : ACCESSIBILITÉ DES BUREAUX DE LA FADQ

Mesure : Effectuer, lorsque cela est requis, les améliorations pertinentes et raisonnables dans les établissements où les employés et la clientèle handicapée auraient des besoins particuliers.

- Deux adaptations ont été réalisées en 2018-2019 au siège social. La première concerne le remplacement de quatre poignées de porte rondes par des becs de canne, afin de faciliter l'évacuation en cas d'urgence. La seconde adaptation consistait à retirer deux modules d'armoire dans le but de faciliter l'accès aux micro-ondes dans la salle des employés du rez-de-chaussée et du 3^e étage.
- La sortie par la porte d'entrée avant a été modifiée. Ainsi, lors de la sortie de l'édifice, en dehors des heures normales, il n'est plus nécessaire de passer la carte d'accès sur un lecteur optique. Cela facilite grandement la sortie de l'édifice.

Mesure : Réaliser les travaux d'adaptation des lieux et du poste de travail pour un employé ayant une ou plusieurs incapacités.

- Aucune demande d'adaptation des lieux et des postes de travail n'a été formulée.

Mesure : Installer un bouton-poussoir pour faciliter l'accès aux salles de bain des premier et troisième étages du siège social.

- La demande a été adressée au propriétaire qui n'a pas encore donné suite à l'ajout de dispositifs d'ouverture automatique au cours de 2018-2019. Cette action est reconduite en 2019-2020.

Mesure : Désigner une personne responsable de déneiger l'accès entre les stationnements pour personnes handicapées et l'édifice du siège social, afin de faciliter leurs déplacements à l'heure du dîner.

- Un responsable a été désigné à la DRFM pour le déneigement entre les stationnements et l'édifice du siège social sur l'heure du dîner pour faciliter l'accès aux personnes handicapées.

PRIORITÉ 2 : ACCÈS GÉNÉRAL À NOS SERVICES

Mesure : Assurer un suivi des plaintes auprès de la clientèle handicapée.

- Aucune plainte de la part de la clientèle handicapée n'a été formulée.

Mesure : Offrir, sur demande, les services d'un interprète, lorsque cela est requis.

- Aucune demande liée aux services d'un interprète n'a été faite.

Mesure : Fournir, sur demande, les documents informatifs destinés au grand public (dépliants, brochures, etc.) dans des modes adaptés aux besoins particuliers des personnes handicapées (support audio, gros caractères, fichier électronique, braille, etc.).

- Aucune demande d'adaptation des documents informatifs n'a été formulée.

Mesure : Adapter de façon proactive les documents téléchargeables de la FADQ, conformément à la politique gouvernementale « L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées ».

- 175 documents téléchargeables ont été adaptés ou validés conformément à la politique gouvernementale d'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.

Mesure : Fournir, sur demande, les documents administratifs destinés à la clientèle (formulaires, contrats, documents d'information sur les programmes, etc.) dans des formats adaptés aux besoins particuliers des personnes handicapées (support audio, gros caractères, fichier électronique, braille, etc.).

- Aucune demande d'adaptation des documents administratifs n'a été formulée.

Mesure : Poursuivre les activités de simplification des communications avec la clientèle

- Pour mener à bien le projet de simplification des communications écrites, un comité a été mis en place et a proposé un plan d'action. Les activités suivantes ont été réalisées :
 - La tenue de trois groupes de discussion, soit auprès d'agriculteurs, de conseillers des centres de services de la FADQ et de comptables de l'Union des producteurs agricoles.
L'objectif des groupes de discussion était de définir les meilleures pistes pour produire des lettres qui sont comprises, pertinentes et appréciées de la clientèle. Au total, quelque 25 personnes y ont participé.
 - La création et la diffusion dans l'intranet d'un guide sur la rédaction efficace, de même que de lettres types.
 - La mise en place et l'accompagnement de comités de lecture responsables de réviser les lettres (comités réunissant plusieurs expertises).
 - La révision de 225 lettres sur trois ans. Une dizaine de lettres ont été révisées.

Mesure : Rendre public le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2019 sur le site Web de la FADQ.

- Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées a été diffusé sur le site Web de la FADQ dans une page dédiée à l'accessibilité Web.

Le site Web de la FADQ contient une page dédiée spécifiquement à l'accessibilité Web, dans lequel est diffusé annuellement le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées. De même, les informations contenues sur le site Internet de la FADQ sont accessibles dans les navigateurs vocaux, les lecteurs d'écrans et les plages en braille.

Par ailleurs, il est mentionné dans les dépliants et sur le site Web de la FADQ qu'une personne handicapée peut bénéficier, sur demande, de la documentation en médias adaptés ou obtenir de l'assistance si elle éprouve des difficultés à remplir les formulaires mis en ligne. Dans cette optique, les membres du personnel de la FADQ ont été informés de la possibilité d'offrir les services d'un interprète en cas de besoin. Une conseillère ou un conseiller de l'organisation peut se rendre chez un client présentant une incapacité auditive. Enfin, tous les documents *informatifs* dédiés au grand public ainsi que tous les documents *administratifs* destinés à la clientèle peuvent être fournis, sur demande, dans un format adapté aux besoins de la personne handicapée.

À l'occasion de la Semaine québécoise de la canne blanche 2019, le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM) a dévoilé les résultats d'une étude portant sur l'accessibilité. Le site Web de la FADQ a obtenu la note de 8,8/10. Le site se classe ainsi en 4^e place (ex æquo avec la Commission des transports du Québec) dans la catégorie des sites gouvernementaux (115 sites analysés) et en 20^e place au classement global (959 sites analysés).

PRIORITÉ 3 : EMBAUCHE OU RÉINTÉGRATION EN EMPLOI

Mesure : Présenter, en priorité et lorsque cela est possible, les candidatures des personnes handicapées dans les banques de personnes qualifiées et correspondant à l'emploi à pourvoir.

- Les candidatures des personnes handicapées inscrites dans une banque de personnes qualifiées sont présentées en priorité aux gestionnaires lors d'un recrutement régulier.
- Aucune personne handicapée n'a été recrutée pour un poste régulier sur un total de 27 personnes recrutées.

Mesure : Sensibiliser et favoriser l'embauche d'étudiants/stagiaires handicapés.

- La candidature des personnes handicapées qui sont inscrites dans le placement étudiant est présentée en priorité aux gestionnaires. De plus, il y a eu une sensibilisation en lien avec le nouveau programme d'accès à l'égalité en emploi pour les étudiants/stagiaires lors d'une réunion des gestionnaires. Aucun étudiant stagiaire handicapé n'a été embauché.

Mesure : Veiller à ce que les moyens d'évaluation soient adaptés aux besoins des personnes handicapées lors de la tenue de processus de qualification.

- Aucune demande d'adaptation n'a été formulée lors de l'administration des moyens d'évaluation pour les processus de qualification particuliers et les promotions à la suite de la réévaluation d'un emploi.

Mesure : Informer les gestionnaires de la possibilité d'accueillir une ou un stagiaire dans le cadre du PDEIPH.

- Une note a été acheminée aux gestionnaires pour annoncer la période d'inscription au Programme de développement et d'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH).
- Aucun projet d'emploi n'a été présenté en 2018-2019.

PRIORITÉ 4 : SENSIBILISATION DU PERSONNEL

Mesure : Sensibiliser, lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées, l'ensemble du personnel à l'importance d'intégrer à part entière les personnes handicapées au sein de l'organisation et de la société québécoise.

- Un article paru dans le journal interne *L'Expresso* a été déposé dans l'intranet pendant la Semaine québécoise des personnes handicapées 2018, sous le thème *Ensemble bâtissons une société plus inclusive* afin de sensibiliser le personnel. Des affiches ont également été installées au siège social.

Mesure : Rendre accessible aux membres du personnel, dans l'intranet, le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2019

- Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2019 a été déposé dans l'intranet de la FADQ le 31 mai 2018. Le dépôt, dans l'intranet de la FADQ, du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées a été annoncé dans un article paru dans le journal interne *L'Expresso*.

Mesure : Référer, si nécessaire, les gestionnaires et les employés à l'information contenue dans la section *Comment accueillir et servir une personne ayant une incapacité* se trouvant sur le site Internet de l'OPHQ.

- Aucune demande d'information n'a été adressée à la DRH concernant l'accueil d'une personne ayant une incapacité; par conséquent, aucune référence n'a eu lieu en 2018-2019.

PRIORITÉ 5 : APPROVISIONNEMENT EN BIENS ET SERVICES

Mesure : Faire affaire, lorsque cela est possible, avec des fournisseurs embauchant des personnes handicapées lors de l'acquisition de biens et de services, dans le respect des procédures et des règles de la fonction publique.

- La FADQ n'a pas fait affaire avec des fournisseurs qui ont recours aux personnes handicapées pour leur prestation de services.

Mesure : Adopter des mesures structurantes d'approvisionnement en tenant un inventaire de produits accessibles pour des besoins futurs d'employés et qui répondent à un plus grand nombre de personnes possible, y compris les personnes handicapées.

- Trois postes assis-debout ont été achetés pour répondre à des besoins particuliers à la suite de recommandations d'ergonome.

Mesure : Participation à au moins une formation ou un atelier de sensibilisation du personnel du secteur des approvisionnements à la DRFM.

- Une personne de la DRFM a participé, le 3 mai 2018, à un atelier de sensibilisation et d'information sur l'approvisionnement accessible aux personnes handicapées dans les organismes publics.

Mesure : Sensibiliser le personnel responsable des acquisitions à la DRFM en procédant à leur abonnement au bulletin *L'Approvisionnement accessible* (OPHQ).

- Le personnel responsable des acquisitions à la DRFM a procédé à deux abonnements au bulletin *L'Approvisionnement accessible* (OPHQ).

PRIORITÉ 6 : INCLUSION SOCIALE ET RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

Mesure : S'assurer qu'au moins une action annuelle visant à encourager des initiatives ou des organismes communautaires agricoles contribuant à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités soit incluse dans le Plan d'action de développement durable (PADD) 2019-2022

- La FADQ a encouragé quatre initiatives ou organismes communautaires agricoles contribuant à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités dans son Plan d'action de développement durable (PADD) 2018-2022.
- Outre les initiatives prévues dans le PADD, la FADQ a participé encore cette année à la campagne Entraide et à la campagne de l'œillet pour la sclérose en plaques.
- Pour une deuxième année consécutive, la FADQ a appuyé l'aménagement du Potager des FADQulteurs qui a remis, au cours de l'été, toutes ses récoltes de légumes à l'organisme communautaire La Chaudronnée de Lévis qui œuvre dans le domaine de la sécurité alimentaire.
- Au mois de mars 2019, la FADQ a versé une aide financière à l'organisme Au cœur des familles agricoles (ACFA). Cet organisme œuvre à la création d'un réseau d'entraide au sein du milieu agricole. Il soutient l'entraide communautaire pour les personnes gravitant autour des travailleurs agricoles et de leurs familles.
- Une aide financière a été versée par la FADQ au mois de mars 2019 à la ferme Les Moissonneurs solidaires. Cet organisme aide des personnes en difficulté à réintégrer leur place dans la société grâce à des travaux agricoles tout en approvisionnant les banques alimentaires du réseau Moisson Québec.
- Une aide financière a été versée par la FADQ au mois de mars 2019 à la coalition d'organismes Agri-Ressources Arthabaska-Érable, un réseau qui réalise des initiatives pour contrer la détresse psychologique en milieu agricole.

PRIORITÉ 7 : CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Mesure : Constituer un groupe de travail représentatif de l'organisation, pour l'élaboration du Plan d'action 2019-2020 à l'égard des personnes handicapées, auquel au moins une personne handicapée participera.

- Un groupe de travail représentatif de l'organisation a été constitué pour élaborer le Plan d'action 2019-2020 à l'égard des personnes handicapées. Ce groupe inclut une personne handicapée.

GROUPE DE TRAVAIL

Francis Arseneault, Direction de la sécurité, des technologies et des opérations
Elaine Bernier, Direction des communications
Sophie Bourgoin, Vice-présidence aux affaires corporatives
Nathalie Dion, Vice-présidence à la clientèle
Mélanie Giguère, Direction des ressources matérielles et financières
Caroline Neault, Direction des ressources humaines
Fabienne Robert, Direction des ressources matérielles et financières

Section 5 : Coordination des services aux personnes handicapées

COORDONNÉES DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA COORDINATION DES SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Madame Sophie Bourgoin
Adjointe exécutive
Vice-présidence aux affaires corporatives
La Financière agricole du Québec
1400, boulevard Guillaume-Couture, 4^e étage
Lévis (Québec) G6W 8K7
Courriel : Sophie.Bourgoin@fadq.qc.ca
Téléphone : 418 834-6872, poste 6034

Section 6 : Adoption du plan d'action 2019-2020

Le Plan d'action de la FADQ à l'égard des personnes handicapées pour l'exercice 2019-2020 a été adopté par le président-directeur général, à Lévis le 3 juin 2019.

ERNEST DESROSIERS
Président-directeur général